

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Eliane DUFFAU, Carole CAUSSADE, Nathalie GALLATO, Catherine PILET, Corinne QUAGLINI, Christine MARTINEZ et Mrs Cyril COTONAT, Richard SIORAK.

Excusés : Mme Peggy VERGARA (pouvoir à Mme Eliane DUFFAU)

Absents : Mrs Franck LILLE, Denis TECOUERES.

Mme Eliane DUFFAU est élue secrétaire de séance

Après lecture du procès-verbal du 14 juin 2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1) Recomposition des conseils communautaires l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux

Monsieur le Maire expose que dans la perspective des élections municipales de 2026, les modalités de recomposition des futurs conseils communautaires doivent être choisies parmi deux possibilités, soit le nombre de sièges par application du droit commun, soit le nombre de sièges par accord local.

En Conférence des Maires, le 10 juin 2025, les maires présents se sont majoritairement prononcés en faveur d'un accord local sur la base de celui appliqué jusqu'en 2019 ; et validé par le conseil communautaire lors de sa séance du 23 juin 2025.

Il indique que, selon l'application de l'accord local, la répartition des sièges pour la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, est la suivante : 3 sièges pour Beaumarchés, 2 sièges pour Jû-Belloc, 6 sièges pour Marciac, 7 sièges pour Plaisance et 1 siège pour toutes les autres communes soit 44 sièges au total.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'opter pour l'application de l'accord local tel que proposé et mandate Mr le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2) Subvention à l'école de musique de Plaisance

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers a proposé aux communes membres de l'EPCI de s'engager à soutenir l'action des écoles de musique du territoire.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le montant de la subvention à allouer pour l'année 2025 afin de soutenir l'action de l'école de musique de Plaisance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention pour l'année 2025 à l'école de musique de Plaisance d'un montant de 100€, précise que les crédits seront prévus au compte 65748, et mandate Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier

3) Pouvoir au Maire pour signer le compromis et l'acte de vente du terrain section B n°633

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des personnes ont exprimé le souhait d'acquérir le terrain section B n°633.

Aussi, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser la vente du terrain section B n°633 d'une surface de 3744m² au prix de 16 000.00 € T.T.C. et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

4) Projet ouverture de circuit de randonnée

Le projet de circuit de 9km que nous avons étudié dans le cadre des projets "Villages d'Avenir", Mr Esquerra propose un nettoyage mécanique qui sera programmé à l'automne (en attente du chiffrage) et Mr le Maire va demander l'accord du propriétaire sur lequel doit passer ce chemin de randonnée.

5) Travaux rénovation mairie – point

Les travaux ont commencé par l'enlèvement du plancher dans la future salle du conseil et la pose d'une dalle à la chaux. Les travaux de placo sont en cours ; une réunion est prévue début août avec l'électricien.

6) Projet jumelage avec Quintenic – point

Les dates du 8 au 12 octobre sont confirmées 3 couples et 3 personnes vont venir de Quintenic.

Une réunion fin septembre est prévue pour caler le programme.

7) Bulletin municipal -point distribution

Tous les bulletins ont été distribués et la version numérique sera ajouté sur le site.

8) Concours Villes & Villages fleuris 2025

La visite du jury s'est déroulée ce matin. Les membres reconnaissent les efforts faits et ont apprécié le travail de l'agent technique qui en 2 jours hebdomadaires a fait du bon travail au vu du nombre de sites et de la problématique de l'entretien des 2 cimetières.

Questions diverses :

- Une visite de courtoisie de Mr le Sous-Préfet dans la cadre de la fin d'accompagnement Villages d'avenir est prévue le 8 août 2025 à 10h00
- Les point relais étaient hors service en attente de financement, suite à un accord financier avec l'état la collecte reprend le 24 juillet.
- Mise en place d'un container aérien courant de l'été, et programmation d'un rajout d'un container tri-sélectif semi enterré
- Possibilité d'établir un diagnostic énergétique sur les 2 logements communaux, diagnostic gratuit effectué par le syndicat Territoires d'Energie du Gers, le conseil valide la proposition.